

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT RIGOMER-DES-BOIS
COMMUNE DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 JANVIER 2020



L'an deux mille vingt, le 24 Janvier à 18h, s'est réuni le Conseil Communal sous la présidence de M. Jean-Marie FIRMESSE, maire délégué.

Etaient présents : Mme CANTE, Mrs CAMUS, GOMMARD, GAUTIER, LOISON.

Convocation du 17 Janvier 2020.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT :

Le compte rendu du Conseil communal du 25 Octobre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le maire délégué apporte quelques informations sur les points abordés lors de cette réunion :

- ✓ Contrôles SOCOTEC : nous sommes toujours en attente des rapports concernant la mairie, la salle de la Charmille, la salle du Buisson et la maison de Gaston Floquet. L'absence de ces rapports constitue une gêne conséquente pour la préparation du budget communal 2020.
- ✓ Les panneaux pour la Route des Egremondières ont été commandés, livrés et installés. L'opération a été réalisée juste avant Noël 2019.
- ✓ Le grillage demandé au logement du Bourg a été installé début Décembre.
- ✓ La demande de déplacement du panneau relatif à l'interdiction de circuler Chemin de la Fontaine n'a pas été satisfaite, faute d'emplacement plus pertinent.

2) REGLEMENT DU STATIONNEMENT SUR LA PLACE DE L'EGLISE :

La question a été portée à l'ordre du jour suite au constat du stationnement abusif d'un camping-car entre le Monument aux Morts et l'église entre la mi-October et la mi-Janvier. Aucune verbalisation n'a pu être dressée en l'absence d'arrêté municipal réglant le stationnement sur cette zone.

Après en avoir délibéré, le conseil communal décide à l'unanimité :

- ✓ D'interdire le stationnement de tout véhicule sur la totalité de la zone gravillonnée entre l'église et le mur mitoyen avec la propriété Rabineau, à l'exception des véhicules de service, notamment pour l'entretien du site et pour les inhumations,
- ✓ L'interdiction sera matérialisée par un panneau d'interdiction de stationner avec une mention restrictive « Sauf services »
- ✓ La place sera fermée par un alignement de plots en bois, avec possibilité d'ouverture exceptionnelle,
- ✓ Monsieur le maire délégué est chargé d'établir l'arrêté correspondant et de veiller à son application.

3) PREPARATION DU BUDGET 2020, DEVIS EN COURS :

1) A la Charmille, la passerelle qui paraissait ne nécessiter qu'un simple renforcement suite à un affaissement s'est révélée plus abîmée que prévu. Trois entreprises ont été contactées, deux devis ont pu être obtenus pour une réfection complète dans un style similaire à l'existant :

- ✓ SMS Anasthasie J.Henry (Lignières la Carelle) : 40 196 € nets de taxes
- ✓ COMEORN (61440 St André de Messei) 23 910 € HT, 28 692 € TTC.

Les membres du Conseil Communal suggèrent de contacter, en complément, l'entreprise CHAUVIN à La Fresnaye et COMEMA à Marolles-les-Braults.

En attente des travaux nécessaires, la passerelle a été fermée au public.

2) Les devis demandés en 2019 et restés sans suite ont fait l'objet d'une demande d'actualisation auprès des moins disants. Ceux-ci ont maintenu leurs prix, il s'ensuit les offres suivantes :

- Réfection de peinture sous le préau au Buisson : SARL Toudja : 1 868,10 € HT, 2 054,91 € TTC
- Peintures intérieures à la salle de la Charmille : SARL Toudja : 7 457,47 € HT, 8 203,22 € TTC
- Réfection enduit extérieur sur soubassements à la mairie : Jérôme Durand : 1 687,69 € HT, 2 025,22 € TTC

Le conseil communal émet le souhait de prioriser les travaux dans cet ordre.

4) ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 :

La tenue du bureau de vote sera organisée comme suit :

8h à 11h30	11h30 à 15h	15h à 18h -Dépouillement
Marthial Gommard Francis Loison Dany Pelé	Maryline Charpentier Christian Camus Jean-Yves Jego	Dominique Cante Jean-Marie Firmesse Régis Gautier

Renfort : Laetitia Nouzille

5) COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES INSTANCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

- ✓ Francis Loison indique que les travaux de déploiement de la fibre ont pris du retard, en raison d'une inadéquation de l'équipe intervenant sur notre secteur avec le chantier, et d'un manque de matériel approprié. La fin du chantier reste néanmoins prévue pour la fin du 1^{er} semestre, et les raccordements avant la fin de cette année.
- ✓ Une manifestation sportive se déroulera sur notre commune déléguée le Dimanche 17 Mai prochain, à l'initiative de l'Association Française du Syndrome de Rett. Le syndrome de Rett est une maladie rare d'origine génétique, touchant les jeunes enfants et principalement les filles, provoquant des handicaps mentaux et moteurs. 50 enfants sont touchés par an en France.
Il s'agit d'une course ouverte à tous, au départ du Rond de Diane à destination d'Alençon via Saint Paterne, par le GR 22 « du Mont Saint Michel ». Quelques bénévoles seront nécessaires à la sécurité des coureurs sur la voie communale « Route du Tertre », et tout le monde est invité à marcher ou courir avec les participants : départ des marcheurs à 12h45, départ des coureurs à 14h30, au Rond de Diane. L'association assurera la publicité ainsi que, en soirée, l'organisation d'animations à Alençon, au Parc des Promenades.
- ✓ Le Conseil Communal prend acte et se félicite des décisions quasi-unanimes du Conseil Municipal pour la construction du gymnase et de la Maison des Assistantes Maternelles sur la commune déléguée de La Fresnaye sur Chédouet.

6) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ Les membres du Conseil Communal sont informés d'une réunion publique de la liste d'André Trottet le mercredi 11 Mars 2020 à la salle de la Charmille.
- ✓ Pour terminer cette dernière réunion du Conseil Communal, le maire délégué renouvelle ses vifs remerciements aux membres de l'assemblée, et leur exprime sa sincère gratitude pour leur assiduité et leur état d'esprit, ainsi que pour les actions menées au cours de ces six années, tant pour la commune nouvelle que pour notre commune déléguée.
La mise en place de la commune nouvelle a été un défi à la fois difficile et motivant, et un changement profond de notre mode de fonctionnement. Comme l'a souligné Monsieur le maire de Villeneuve en Perseigne à l'occasion des vœux, les élus de Saint Rigomer, d'une façon ou d'une autre, se sont investis de façon exemplaire dans ce chantier d'avenir. Ils ont, de ce fait, toute leur part dans le bilan jugé très positif de ce mandat.

Fin de séance à 19h30.